



## Bulletin d'information n°10 mai 2019



### Faites un don pour La Battante ....

Le projet de la Battante commencé en 2010 arrive au terme de la première tranche avec la mise en service prévue dans l'été 2019. La deuxième phase qui comporte les aménagements intérieurs des espaces de visite et la muséographie sera mise en œuvre par la suite. Ce projet soutenu pour les pouvoirs publics locaux et mis en œuvre par l'association entièrement bénévole « La Battante Morzinoise ».

Cette association est habilitée à recevoir des dons déductibles fiscalement des impôts sur le revenu, de l'impôt société pour les entreprises et de l'Impôt sur la fortune Immobilière ( I.F.I.)

Si vous souhaitez soutenir ce projet en faisant un don vous le faire de plusieurs façons :

- Vous êtes imposable sur la Fortune Immobilière (I.F.I) ex impôt sur la fortune (I.S.F.)  
Avant le 4 juin en faisant un virement bancaire sur le compte ci-dessous ou avec un chèque à l'ordre de la Battante Morzinoise daté avant le 4 juin 2019 et remis dans la boîte à lettre à la Maison forestière route des Bois Venants avec **déduction immédiate sur l'impôt à payer à hauteur de 75 % du don**. Si besoin vous pouvez vous renseigner auprès de votre Cabinet comptable.
- Vous êtes un particulier et vous êtes imposables sur vos revenus vous pouvez récupérer **66 % de votre don en tant que particulier dans la limite de 20 % du revenu imposable**
- Vous êtes une entreprise, vous pouvez récupérer **60 % du montant de votre don au titre du mécénat** dans la limite annuelle de 50 000 € (CGI art. [885-0 V bis A](#)).

Vous pouvez aller aussi sur le site internet <http://www.labattante.fr>

